



Service de Presse :

SWIC
Sandrine Wiart
Intercommunication

29 Route de Maule – 78770 Thoiry

Tél. 01 34 94 77 33

Fax 01 34 94 77 34

s.wiart@sfr.fr

Dossier de presse
Mars 2011

Prévenir le risque sismique, des outils adaptés à chaque acteur de la construction

L'Agence qualité construction, consciente des risques pouvant être générés par des séismes, a souhaité développer une **démarche globale d'information sur la prévention de ces risques dans la construction.**

Parallèlement à la publication le 22 octobre 2010 de la nouvelle réglementation parasismique et de la nouvelle carte de zonage sismique, dont l'entrée en vigueur de se fera 1^{er} mai 2011, l'AQC a réalisé, en concertation avec le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, un **ensemble d'outils adaptés aux spécificités et besoins des divers acteurs de la construction**, qu'il s'agisse de MÉMO CHANTIER[®], de MÉMO CHANTIER[®] 3D et maintenant de plaquettes et de réunions d'information.

Dès juin 2010, l'AQC avait édité un document pratique, le MÉMO CHANTIER[®] ***Principes parasismiques en maison individuelle, quelques bonnes pratiques*** destiné aux professionnels du chantier.

Dans cette continuité, un MÉMO CHANTIER[®] 3D, forme originale de support de communication plus particulièrement destinée aux formateurs et à la formation interne des entreprises, a été conçu.

AGENCE POUR LA PRÉVENTION DES DÉSORDRES ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION

29, rue de Miromesnil – 75008 Paris • Tél. : 01 44 51 03 51 – Fax : 01 47 42 81 71 • Email : aqc@qualiteconstruction.com

www.qualiteconstruction.com

Association loi de 1901

Attention ! Depuis le 7 mars 2011, nouvelle adresse : 29, rue de Miromesnil, 75008 PARIS.



Dossier de presse – Mars 2011

Prévenir le risque sismique, des outils adaptés à chaque acteur de la construction

En 2011, l'Agence qualité construction **complète cette politique cohérente** avec **deux nouvelles plaquettes** destinées à sensibiliser maîtres d'ouvrages publics ou privés, maîtres d'œuvre, entreprises, formateurs, bureaux de contrôle. Elles concernent respectivement le neuf et le renforcement en cas de rénovation :

Prendre en compte le risque sismique pour les bâtiments neufs, dès la conception

et ***Renforcer le bâti existant en zone sismique***, un concept récent dans la construction.

Elles concernent toutes deux les bâtiments courants et mettent en exergue la nécessité de faire appel dans tous les cas à des professionnels compétents.

Gratuites, traitant étape par étape du projet, illustrées par des schémas clairs et didactiques, ces nouvelles documentations s'accompagnent de textes de références, d'indications et contacts précieux.

Ces deux nouvelles plaquettes éditées par l'AQC dans ce cadre sont téléchargeables gratuitement sur le site www.qualiteconstruction.com.

En parallèle, l'AQC mandatée par le MEDDTL organise entre mars et juillet 2011 des réunions régionales d'information sur les évolutions réglementaires concernant la prévention du risque sismique et leurs conséquences pratiques pour les différents professionnels de la construction.

I. Prendre en compte le risque sismique pour les bâtiments neufs dès la conception

S'il est indispensable de s'adresser à des professionnels compétents, il est tout aussi important d'associer dès l'amont du projet bureaux d'étude, géotechniciens, bureaux de contrôle... un message fort de cette communication !

Cette plaquette de six pages rappelle la nouvelle réglementation et s'adresse aussi bien aux maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre, constructeurs de maisons individuelles ou de logements collectifs qu'aux promoteurs.

Elle traite des bâtiments courants dans les zones de sismicité moyenne à forte du zonage sismique national.



Dossier de presse – Mars 2011
Prévenir le risque sismique, des outils adaptés à chaque acteur de la construction

Grâce à un tableau synoptique, elle permet de connaître les grands principes de la réglementation sismique applicable en fonction de la catégorie des bâtiments et de la zone de sismicité.

Elle rappelle les principes généraux de conception applicables, avec des schémas explicatifs. Des dispositions constructives générales complètent ce document : des descentes de charges aux chainages par exemple...

Certains points spécifiques sont également mis en avant : au stade des fondations et structures, ou bien les éléments non structuraux...

II. Renforcer le bâti existant en zone sismique

Cette plaquette a pour vocation de sensibiliser les professionnels ayant des missions de maîtrise d'œuvre et de conception **aux mesures à prendre dans le cas d'une rénovation sismique**. Préoccupations qui constituent un nouvel enjeu et traduisent une préoccupation récente.

Elle concerne les bâtiments courants réhabilités en zones sismiques faibles à fortes.

Après un rappel utile de la réglementation, elle s'attache à distinguer les différents niveaux de renforcement. Un tableau permet de visualiser immédiatement la concordance entre zones sismiques, catégories de bâtiments, travaux concernés et règles de construction.

La plaquette aborde ensuite la méthode du diagnostic, avant de traiter du choix d'une stratégie de renforcement.

Les principales techniques de renforcement font l'objet d'un rappel illustré par des schémas concernant les éléments structuraux et non structuraux.

Plusieurs sites d'information pour en savoir plus :

www.developpement-durable.gouv.fr

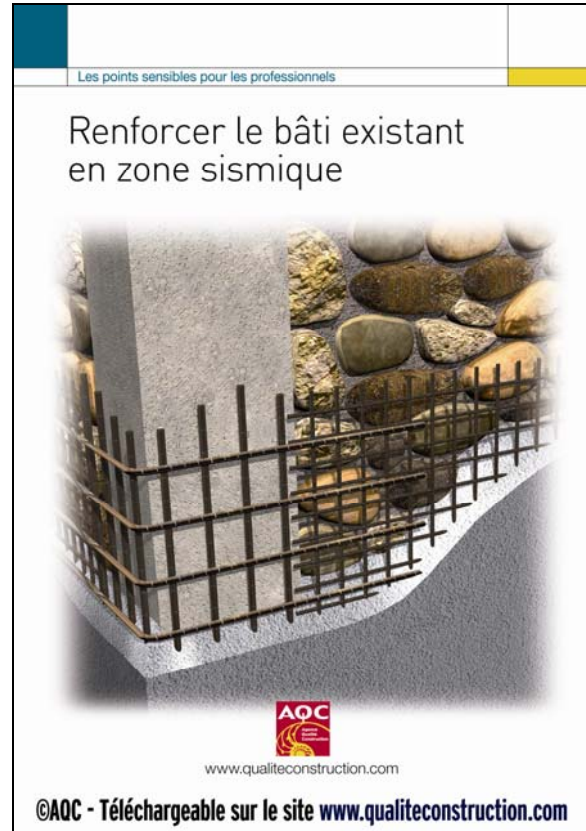
www.qualiteconstruction.com

www.afps-seisme.org

www.prim.net

Dossier de presse – Mars 2011
Prévenir le risque sismique, des outils adaptés à chaque acteur de la construction

Ces nouvelles plaquettes sont disponibles sur le site de l'AQC :
www.qualiteconstruction.com.



Cliquez sur les images pour télécharger les couvertures en Haute définition (JPEG CMJN, 300 dpi). Pour toute utilisation, merci d'indiquer impérativement « Photo AQC ».